



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

**Commune de SAVIGNAC-DE-
L'ISLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 Janvier 2015

**N° 01-2015 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de
travaux concernant les bâtiments publics du 1^{er} degré - 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à 18 heures 35, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Mme GANTCH Chantal, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 22 janvier 2015.

Étaient présents : 11 conseillers

Madame Chantal GANTCH, Maire, Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL Adjointes, Mesdames Francine LOTTE, Béatrice DE JESSE LEVAS, Aurélie CELLIER, Messieurs Antoine ROUGIER, Laurent MEYNIER, Eric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, et Jean AUBRY, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Eric BINET Adjoint (a donné pouvoir à M. Jean AUBRY), M. François PURGUES (a donné pouvoir à Mme Chantal GANTCH) et M. Joël VERDIER.

Absente non excusé : Madame Ghyslaine LALANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MEYNIER.

DELIBERATION

Considérant que la Mairie et la Salle des Fêtes ne permettent pas actuellement aux personnes à mobilité réduite d'accéder de manière autonome à ces deux bâtiments ;

Considérant que la municipalité a entrepris de tous premiers travaux nécessaires à la sécurité et souhaite une totale mise en conformité avec ces deux critères qui sont l'accessibilité et la sécurité sur ces deux bâtiments attenants ;

Vu les réclamations de manière récurrente de nombreux administrés de ces aménagements ;

Vu le coût des travaux à réaliser estimé à la somme H.T. de 8 067,00€, travaux définis comme il suit :

<i>Détails Opération</i>	HT	TTC
Fourniture et aménagement des entrées mairie et salle des fêtes - Accessibilité	8 067.00 €	9 680.40 €
Total	8 067.00 €	9 680.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Art 1^{er} : DECIDE de réaliser l'opération suivante :

Accessibilité et sécurité pour les personnes à mobilité réduite à la Mairie et à la Salle des Fêtes

Art. 2 : SOLLICITE le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30 % des travaux H.T.

Art. 3 : ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération H.T.	DETR - 30 % du montant HT	Autofinancement Communal
8 067.00	2 420.10	5 646.90

La dépense résultant de cette décision sera imputée à l'article 21312 de l'opération n°109 du budget communal.

La recette de la D.E.T.R. sera imputée à l'article 1341 de cette opération.

Art. 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS,
- à M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
-

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.